Compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 octobre 2020

Ont siégé pour la CFDT-Météo : Géraldine Silpa, Vincent Daval, Lionel Althuser

Ce Conseil d'Administration est un « Conseil d'Administration d'installation ».
Il permet d'accueillir de nouveaux administrateurs, de présenter l'Etablissement, le Contrat d'Objectifs et de Performance 2017-2021 ainsi que le projet Action Publique 2022.

Deux nouvelles « personnalités qualifiées » et un membre du Conseil d'Etat intègrent le CA :

* Stéphane Halegatte de la Banque Mondiale (économiste senior, dix années d'expérience de recherche en économie de l'environnement et science du climat pour Météo-France)
* Nicolas Siegler, Directeur général adjoint en charge des Systèmes d'information (MAIF) représentant les assurances.
* Mme Mireille Le Corre du Conseil d'État, qui est élue vice présidente du CA.

Il est aussi procédé à l'élection des représentants des personnels en CCA, la Commission consultative des achats de Météo-France qui a vocation à éclairer, par des communications et des avis, le Conseil d'administration et la p-dg sur les projets d'achats d'un montant conséquent.

* Elus titulaires : Cécile Guyon (Solidaires Météo) et Lionel Althuser (CFDT-Météo)
* Suppléants : Dominique Pezron (SNITM FO) et Cédric Birien (SMM CGT)

Le reste de l'ordre du jour est consacré aux présentations mentionnées ci-dessus.
Dans la présentation de Météo-France, nous demandons l'ampleur des « *perspectives positives* » qui sont mentionnées concernant les résultats commerciaux. Nous appelons à la prudence vu les résultats de 2017 et 2018. Il n'y a pas eu de réponse tout à fait étayée sur les chiffres mais la p-dg a précisé son état d'esprit : « *le commerce est un élément important de la stratégie de Météo-France, il s'agit de se conformer aux demandes des clients et cela permet une mise en valeur des investissements de l'Etablissement. La décroissance du kiosque a été compensée, il y a des potentiels en lien avec les impacts du changement climatique pour lesquels les préoccupations vont se renforcer* ».

Vous trouverez ici en lien la présentation qui a été faite au sujet du projet de Météo-France dans le cadre d'Action Publique 2022.
Toutes les organisations syndicales soulignent les difficultés de fonctionnement, les restructurations qui se cumulent, et la baisse d'effectifs qui atteint près de 30 % depuis son plus haut. La centralisation assumée, et qui va selon nous trop loin, semble en contradiction avec les attentes locales.
Dans le document en lien ci-dessus, on aura remarqué que la direction se donne désormais « 1 an » pour *redéfinir le positionnement de Météo-France en matière de Nivologie / Montagne*.
Cela va dans le sens des revendications de la CFDT-Météo, mais nous considérons que la moyenne montagne devrait aussi être concernée (pas seulement les Alpes et les Pyrénées mais aussi le Massif Central, le Jura, les Vosges).

Les administrateurs font part de leurs satisfecit et de leurs observations, selon les affinités de chacun, sur les développements informatiques de start-up qu'il convient de considérer avec prudence (St. Halegatte), sur l'application pour smartphone de Météo France dont on attend qu'elle s'améliore, sur les risques de cyberattaque (côté représentant de la Défense).
Le commissaire général au développement durable (Th Lesueur) évoque les efforts faits et à faire en terme « d'administration exemplaire », il remercie Météo-France pour l'hébergement de l'incubateur du ministère et rappelle que les discussions autour d'un nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance devront bientôt commencer.

Le DG-adjoint (DSR/D) explique aux administrateurs que **dans le domaine de la prévision, il y a un « *déplacement du curseur entre l'automatique et l'expertise humaine* ».** La p-dg appuie ces propos en soulignant que ce n'est pas la fin de l'expertise humaine, qu'il faut la placer au bon endroit. Elle met en avant les montées en compétence et qualification des prévisionnistes dans la future organisation.
Le maintien des effectifs au niveau de la recherche est souligné.
Au sujet des CSP (Centres de Service Partagé), DSR/D précise que « *des indicateurs d'évaluation des résultats des CSP sont mis en place* ». Il mentionne l'expertise indépendante sur les risques liés à cette nouvelle organisation, demandée par le CHSCT. Il explique que le travail à distance se développe au sein de l'Etablissement, notamment afin de ne pas imposer de mobilité forcée.
DSR/D souligne à plusieurs reprises qu'il y a un « *accompagnement attentif* » et reconnaît en fin de présentation que « *certains agents sont déboussolés* ».
La CFDT-Météo cite le document établi dans le cadre de l'accompagnement du projet AP2022 qui figurait dans les documents préparatoires au Conseil d'Administration. En particulier, nous attirons l'attention des administrateurs sur les nuits (cf. page 7). La CFDT-Météo n'est pas un « supporter » des nuits, en revanche, lorsque des nuits sont assurées, elles doivent être correctement valorisées en terme de salaire : « *l'Établissement défend deux revalorisations : la première relative à la rémunération de l'astreinte et la deuxième relative à celle des heures de nuit. Ces points font partie des discussions avec les organisations syndicales au sein du « GT temps de travail »*. »
Nous soulignons plus généralement qu'il faut défendre le pouvoir d'achat des personnels. Afin qu'ils ne subissent pas une double peine : des restructurations, des pertes de pouvoir d'achat.

Enfin, une courte discussion a lieu sur le lien (budgétaire) entre la baisse d'effectifs et le financement du supercalculateur. La p-dg explique qu'il s'agit d'une maladresse de présentation et que c'est à corriger. Peut-être...
Pourtant, trois jours plus tôt, le ministre de l'action et des comptes publics déclarait[1] :
« M. Gérald Darmanin, ministre. - *Le Président de la République s'était engagé dans sa campagne à 50 000 suppressions de postes et, en parallèle, à des créations d'emploi notamment dans la police, la gendarmerie, l'armée et la justice. Nous n'atteindrons pas les 50 000, nous arriverons à 27 000, dont 10 500 dans ma propre administration. Le ministère de l'économie et des finances, celui de la transition écologique, le ministère de la santé seront autant de contributeurs. Par exemple, l'acquisition d'un supercalculateur par Météo France aura certes un coût, mais permettra de réduire le nombre d'emplois nécessaires. [...]* »
A bon entendeur !

1 *cf. projet de loi de finances pour 2020* - Audition de MM. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics (Commission des finances du Sénat)